



## Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

-----  
**Séance du 27 juin 2017**

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente.**

*La séance est ouverte à 18h06 et levée à 19h48*

### **Etaient présents :**

**C.A.G.B :** AVIS André ; BARTHELET Catherine ; BESANCON Jean-Noël ; BIZE Thibaut ; BOUSSET Jean-Marc ; CANAL Jacques ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; DUCHEZEAU Pascal ; FIETIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; JAVAUX Thomas ; LEGAIN Olivier ; LETHIER Michel ; LOPEZ François ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; POUJET Yannick ; TAILLARD Fabrice ; THIEBAUT Catherine ; VAN HELLE Gérard ; VIGNOT Anne ;

**C.C.L.L :** DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; MAMET Gérard ; PROST Jean-Paul ; STADELMANN Jean-Claude ;

**C.C.V.M :**

### **Etaient excusés :**

**C.A.G.B :** JACQUIN Denis ; MAURICE Yves ;

**Secrétaire de séance :** POUJET Yannick

### **Procuration de vote :**

**Mandants :** FALCINELLA Béatrice ; EDME Pierre ; MAILLOT Elsa ; MONIOTTE Jacques ; STHAL Rémi ;

**Mandataires :** THIEBAUT Catherine ; DAUDEY Pierre ; BIZE Thibaut ; PROST Jean-Paul ; CAULET Claudine

**Objet :** Convention pour la création d'un groupe de travail et d'échanges entre ICPE

**CONVENTION POUR LA CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL  
ET D'ECHANGES ENTRE ICPE**

**Rapporteur** : Madame Catherine THIEBAUT, Présidente

Le SYBERT, la Ville de BESANCON et ENGIE Réseaux sont détenteurs d'autorisation d'exploiter pour trois installations classées pour la protection de l'environnement distinctes, qui forment cependant un ensemble de production de chaleur permettant d'alimenter le chauffage urbain de Planoise et des Hauts du Chazal.

Suite aux demandes de l'ARS et du SDIS, les services de l'état ont proposé de créer un groupe d'échange d'informations sur les thèmes de la santé, de la sécurité et de l'environnement.

Les modalités de fonctionnement de ce groupe de travail seront fixées dans le cadre d'une convention tripartite (SYBERT, Ville de Besançon, ENGIE Réseaux).

*Mme VIGNOT et Mr POUJET ne prennent pas part au vote en raison de conflits d'intérêt concernant ce dossier.*

**Après avoir pris connaissance des éléments de contexte, à la majorité, le Comité Syndical autorise Mme la Présidente ou son représentant à signer une convention tripartite mettant en place et organisant un groupe de travail et d'information des acteurs de la production de chaleur de Besançon et tout acte nécessaire à sa mise en œuvre, sans impact financier.**

Pour extrait conforme,  
La Présidente du SYBERT,  
Catherine THIEBAUT



Rapport adopté à la majorité

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 2

Préfecture du Doubs

Reçu le 05 JUL, 2017



Contrôle de légalité